

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 6

Rubrik: Information

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En temps de paix, la politique des transports repose sur l'intensification du trafic ; c'est dire qu'ils seront voués à la désorganisation dès que la guerre apportera des perturbations au réseau.

Dans la *Russie d'Asie*, le système des transports est basé presque uniquement sur le rail et le réseau ferroviaire s'y réduit à quelques grandes lignes qui relient les centres industriels établis sur leur tracé.

Cinq mille kilomètres du Transsibérien seront électrifiés ces prochaines années.

Mais les communications de la Russie d'Asie, du fait de leur petit nombre qui interdit tout circuit de remplacement, comme aussi de leur longueur, paraissent très vulnérables. Et, sans même tenir compte de cette vulnérabilité, leur rendement en guerre serait à coup sûr insuffisant, comme il l'a déjà été en 1904 lors du conflit russo-japonais.

Reste l'avion ! Toutefois, l'exemple du pont aérien de Berlin ne semble pas encore applicable à l'échelle de la Russie d'Asie.

En conclusion — dit André Maixent — « tant que l'avion sera une promesse¹, l'U.R.S.S., handicapée par un réseau de communications très faible et sursaturé, restera un colosse aux pieds d'argile. »

Mft

Information

Thèmes de Concours de la SSO 1959/1961

Le Jury désigné par la SSO pour son concours 1959/1961 a siégé le 10 avril à la Caserne de Bülach sous la présidence du colonel-divisionnaire Othmar Büttikofer, chef d'Armée des troupes de transmissions.

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs les conditions du concours ainsi que la liste non limitative des sujets à traiter.

¹ A l'échelle où il faudrait l'employer.

I. Conditions du concours

- Les travaux doivent être remis en quatre exemplaires dactylographiés au Secrétariat central de la SSO, 33, Péroilles à Fribourg, jusqu'au 30.9.1960.
- Les dissertations déjà publiées ou les travaux anciens modifiés n'entrent pas en considération.
- Les quatre exemplaires du manuscrit doivent être munis d'un motto. Il est interdit, sous peine d'exclusion du concours, d'y ajouter le nom de l'auteur.
- Le nom, l'adresse, le grade et l'incorporation de l'auteur doivent être envoyés, sous enveloppe fermée revêtue du motto choisi, en même temps que le travail de concours.
- Le jury ne prend connaissance que du nom des auteurs dont les travaux sont primés ou achetés.
- Un exemplaire de chaque travail reste aux archives de la SSO.
- Les auteurs des travaux primés recevront deux exemplaires en retour après l'Assemblée des délégués du Comité Central de la SSO en 1961.
- Les auteurs des travaux qui ne sont pas retenus peuvent, en faisant la demande et en communiquant leur motto et leur adresse, recevoir leur texte en retour. Sans demande spéciale, il n'y aura pas de restitution, le Comité central n'étant pas autorisé à ouvrir les enveloppes qui contiennent le nom et l'adresse des auteurs.
- En primant un travail, la SSO en acquiert le droit de publication, qui, pendant 2 ans à compter du 30.9.1960 vaut comme droit à l'exclusivité, arrangements particuliers réservés.
- L'Assemblée des délégués de la SSO pour 1961 décide, sur proposition du jury SSO, de l'utilisation totale ou partielle du crédit de 4000 francs à disposition.
- La publication des résultats se fera lors de l'Assemblée des délégués de la SSO en 1961 et sera communiquée au public dans les colonnes de notre *Revue* ainsi que dans celles de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift* et de la *Rivista Militare della Svizzera Italiana*.

II. Liste des sujets

1. Contrôle du degré d'instruction de l'unité par le cdt. cp.
2. L'instruction technique dans le cadre du groupe (libre choix de l'arme et du groupe).
3. Création et maintien de la discipline dans l'armée moderne.
4. Rationalisation et concentration de l'instruction.
5. Répercussions du développement de la technique sur l'instruction:
 - a) à l'ER et dans les écoles de cadres ;
 - b) dans les cours de répétition.
6. Répercussions de la politique routière suisse du moment sur la défense nationale militaire.
7. Etude critique des dispositifs modernes de guet par radar.

8. Comment peut-on améliorer sensiblement la protection contre les effets des armes atomiques?
9. Organisation de l'échange des informations militaires à l'échelon de l'Unité d'armée, brigade et division.
10. Faut-il donner à tous les combattants une formation de grenadier ?
11. Limites du système de milices.
12. Problèmes qui se posent à nos commandants de troupes dans le domaine de la conduite psychologique de la guerre.
13. Quelle est l'activité hors service qui, aujourd'hui encore, a une influence décisive sur l'aptitude à la guerre ?
14. Quels moyens (armes Id., moyens de reconnaissance) doivent être mis en permanence à disposition du cdmt. d'un bat. fus. moderne (car., fus. mont.) ; comment et où ces moyens doivent-ils être incorporés ?
15. L'instruction au combat du groupe par le chef de section (libre choix de l'arme et du groupe de combat).
16. L'engagement de la division mécanisée par l'armée suisse.
17. L'engagement du rgt. blindé dans le cadre de l'armée suisse.
18. L'engagement du groupe-reconnaissance et la collaboration directe de celui-ci avec l'aviation.
19. L'engagement de l'artillerie automotrice dans le cadre de la division mécanisée.
20. L'engagement du bat. sap. chars dans le cadre de la division mécanisée.
21. Méthodes efficaces pour l'établissement des plans de feu offensifs et défensifs de l'artillerie.
22. Engagement des sections de télémétreurs pour l'offensive et la défensive, en particulier appréciation de leur utilité et de leur efficacité pour le réglage du tir.
23. Influence de la stratégie atomique sur l'engagement de l'artillerie dans la guerre défensive.
24. Interception d'agressions enveloppantes à trois dimensions au moyen de formations de transport aérien, spécialement au moyen d'hélicoptères.
25. L'appui direct par notre aviation ; possibilités et limites.
26. Protection de notre aviation et de nos aérodromes dans la guerre atomique.
27. La collaboration entre l'aviation de chasse et la DCA terrestre dans la défense de l'espace aérien suisse.
28. Protection des formations motorisées en mouvement contre les attaques aériennes, la nuit et le jour.
29. Importance que représente l'obstacle formé par les cours d'eau et importance du passage des cours d'eau à l'âge de la guerre atomique.
30. Organisation du travail pour la fortification de campagne légère d'un rgt. inf., dans la guerre atomique.

31. Passage d'un cours d'eau en coup de main par un bat. fus. à l'âge de la guerre atomique.
32. Méthodes de montage rapide de ponts de fortune DIN.
33. Conceptions nouvelles concernant l'organisation du ravitaillement en vivres et carburants dans le 1er échelon des subsistances.
34. Création d'un centre secondaire de ravitaillement dans le cadre du Gr. de subsistances et dans le rayon arrière atomique d'une div.
35. Mesures urgentes qu'un cdt. trp. PA doit prendre lorsqu'un degré de préparation élevé est ordonné :
 - a) hors service ;
 - b) en service.
36. Exigences d'ordre militaire devant être prises en considération lors de la construction de routes nationales.
37. Problèmes de la circulation routière et motorisation de l'armée ; une solution tenant compte de l'intérêt général du pays.
38. Amélioration de la discipline routière et lutte contre les accidents de la circulation dans l'armée.
39. Etablissement des plans de mouvements et de transports dans le cadre de l'unité d'armée.
40. Les limites de l'activité médicale dans un poste de secours sanitaire de l'armée ou de la protection civile en temps de guerre.
41. Service de santé de l'armée et hygiène publique.

Les participants ont en outre la faculté de traiter un sujet de leur choix, à condition qu'il soit d'ordre purement militaire ou qu'il se rapporte à la défense nationale militaire.

Communication

Importance stratégique de la Suisse des origines à l'ère atomique ¹

En 1231, les Uranais se virent octroyer, par l'empereur Henri II, *l'immédiateté impériale*. A quoi devaient-ils ce privilège qui équivalait à une *charte de franchise* ? Au fait qu'ils étaient les gardiens naturels de la route du Gothard, chemin le plus court dont l'empereur allemand, en lutte avec la papauté, avait besoin pour se rendre en Italie. Ce document allait faire de la *gorge des Schoellenen* le berceau de la Suisse et de la *route du Gothard* — jusqu'à son épanouissement après les guerres de Bourgogne et de Souabe, en 1513 —

¹ Brochure de 48 pages avec 2 croquis. Tirage à part de la *Revue Militaire Suisse*. — Imprimeries Réunies Lausanne. 1959.